COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 12 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué en date du huit avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves BILBOT, Maire.

Présents: BILBOT Yves, CULAS Hervé, PRELAT Laurent, MASSON Cécile, CARLIER Romain, DUPUIS Annie, ROUSSELET Stéphane, VAUTRAIN Patrick, SOUILLIART Brigitte, GUELDRY Jean-Marc, BROCARD Agnès, ANDLAUER Gilbert.

Absents/excusés: CLARA Madeleine, SITTERLIN Jean-Paul (pouvoir à Gilbert

ANDLAUER), VANDELLE Jean (pouvoir à Yves BILBOT)

Secrétaire de séance : ANDLAUER Gilbert.

ORDRE DU JOUR:

- LOGICIELS INFORMATIQUES contrat gamme horizon village cloud.
- ONF- changement de mode de gestion des affouages.
- VEHICULE COMMUNAL vente du Peugeot Partner.
- SALLE DES FETES RUE BLAISY-modification du tarif du chauffage
- BUDGET PRINCIPAL-Vote des taux de contributions 2022.
- BUDGET PRINCIPAL-vote du budget primitif 2022
- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT-vote du budget primitif 2022.
- BUDGET ANNEXE EAU POTABLE-vote du budget primitif 2022.
- QUESTIONS DIVERSES

LOGICIELS INFORMATIQUES JVS MAIRISTEM CONTRAT GAMME HORIZON VILLAGE CLOUD

N°2022-27

Le Maire informe la collectivité de la prochaine évolution en matière de comptabilité publique avec le passage programmé de la M14, que nous utilisons actuellement, vers la M57 plus proche de la comptabilité privée. Cette mutation de l'instruction budgétaire et comptable des communes a été programmée sur 3 ans avec une première vague basée sur le volontariat en 2022, une seconde en 2023 et une dernière obligatoire en 2024.

Le Maire précise que la gamme de logiciels JVS HORIZON VILLAGE utilisée actuellement par la commune est en passe de disparaître et JVS MAIRISTEM, notre éditeur de logiciels n'a pas souhaité dans ces conditions investir dans son ancienne gamme pour réaliser notamment la mutation comptable vers la M57.

JVS propose aux collectivités une gamme HORIZON VILLAGE CLOUD parfaitement adaptée à la migration vers la M57pour le logiciel comptable, plus moderne et plus ergonomique d'utilisation et surtout parfaitement sécurisée. La gamme cloud nécessite une très bonne connection internet, ce dont dispose désormais la collectivité grâce à la fibre. Sachant que notre contrat actuel avec JVS arrive à échéance le 31 mai prochain, le Maire propose à l'assemblée d'adhérer à la nouvelle gamme horizon cloud village à compter du 01 juin ce qui permettra entre autres de réaliser la mutation vers la M57 dès janvier 2023.

Le Maire présente le devis JVS pour le nouveau contrat d'une durée de 3 ans, qui regroupe l'ensemble des logiciels : comptabilité, paye, élection, quittancement assainissement, état civil, chorus, pack démat etc.... pour un montant total de 7170,00€ TTC la première année, puis 4669,20€ TTC les années suivantes. Une partie de la dépense pourra être imputée en investissement et sera donc éligible au FCTVA.

Le Maire précise que les agents du secrétariat, utilisateurs des logiciels au quotidien, sont très satisfaits de JVS. Les nombreuses MAJ, l'accès très rapide à l'assistance, une formation adaptée sont l'assurance d'un produit performant, fiable et sécurisant.

AINSI,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le nouveau contrat HORIZON CLOUD VILLAGES proposé par JVS MAIRISTEM à compter du 01/06/2022 pour une période de 3 ans.
- ■APPROUVE en conséquence, la proposition financière de JVS telle qu'elle est présentée, à savoir 7170,00€ TTC la première année puis 4669,20€ TTC les 2 années suivantes.
- AUTORISE le Maire à signer tous documents en rapport avec les présentes dispositions,
- •DIT que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice.

ONF-CHANGEMENT DU MODE DE GESTION DES AFFOUAGES

N°2022-28

Les membres du Conseil Municipal en charge de l'organisation des affouages se font régulièrement l'écho de difficultés récurrentes dans la gestion des affouages.

Face à ce constat et pour assurer, à l'avenir une offre régulière, équitable et réglementaire aux candidats rémigeois, il a été convenu de solliciter l'ONF pour assister la commune dans l'organisation des affouages.

Il est ainsi proposé que ce soit l'ONF qui procède au cubage des lots d'affouages et qui en assure le dénombrement et la réception. Le Maire présente à l'assemblée le devis de l'ONF d'un montant de 798€ TTC correspondant à la prestation.

AINSI,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le changement du mode de gestion des affouages à compter de la saison 2022/2023.
- DECIDE de confier la gestion des affouages à l'ONF qui assurera donc le cubage au stère en lieu et place de la commune,
- APPROUVE le devis de l'ONF d'un montant de 798,00€ TTC correspondant à la prestation pour les affouages 2022/2023,
- DIT que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice,
- FIXE le prix de l'affouage à 6€ le stère,
- DIT que les paiements pourront être encaissés par la régie de recette N°2251.

VENTE DU VEHICULE COMMUNAL PEUGEOT PARTNER

N°2022-29

Lors de la dernière réunion, le Conseil Municipal approuvait l'achat d'un nouveau véhicule pour la commune en remplacement du Peugeot Partner.

Le Maire donne lecture d'un courrier d'une employée municipale qui serait intéressée par le rachat du véhicule Peugeot Partner.

La transaction nécessite l'accord du Conseil Municipal qui devra également fixer le prix de vente du véhicule.

AINSI,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la vente du véhicule PEUGEOT PARTNER.
- **FIXE** le prix de vente du véhicule à 200,00€,
- CHARGE le Maire de procéder aux formalités techniques et administratives inhérentes à la vente,
- AUTORISE le Maire à encaisser le règlement et à signer tous documents en rapport avec les présentes dispositions.

LOCATION DE LA SALLE DES FETES RUE DE BLAISY MODIFICATION DU TARIF DU CHAUFFAGE AU GAZ

N°2022-30

Considérant le contexte économique actuel et la forte augmentation des tarifs de l'énergie et notamment du gaz,

Considérant la consommation du gaz de la salle des fêtes rue de Blaisy lors des locations, facturée en KW/H après conversion,

Considérant ce tarif fixé précédemment à 0,11€ le KW/H,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE l'augmentation du tarif du chauffage de la salle des fêtes rue de Blaisy,
- FIXE le tarif du KW/H à 0,15€,
- DIT que ces dispositions seront applicables, pour les locations à venir, à compter de ce jour.

BUDGET PRINCIPAL-FISCALITE VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES 2022

N°2022-31

- -Après avoir pris connaissance de la situation financière de la commune,
- -Après avoir élaboré le budget de l'année 2022,
- -Après avoir pris connaissance du produit fiscal à taux constants présenté par les services fiscaux pour l'année 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

■ DECIDE le vote ci-dessous des taux de contributions directes pour 2022:

	Bases 2022	Taux appliqués par		Produit fiscal
Libellés	prévisionnelles	décision du Conseil	Variation	Attendu
	notifiées	Municipal	du taux %	2022
Taxe foncière (bâti)	738100	38,87%	1,5%	286899
Taxe foncière (non bâti)	23900	49,01%	1,5%	11713
TOTAL	_			298612

BUDGET PRINCIPAL VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

N°2022-32

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** le budget principal pour l'année 2022,
- ARRETE les montants ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		
Recettes 2022	611995,00	
Dépenses 2022	-608575,00	
RESULTAT EXERCICE 2022 – Excédent	3420,00	
RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2021 - Excédent	361352,71	
Affectation du résultat 2021	-64271,62	
RESULTAT PREVISIONNEL 2022- Excédent	300501,09	

INVESTISSEMENT		
Recettes 2022 (dont affectation)	96841,62	
Dépenses 2022	-98335,00	
RESULTAT EXERCICE 2022 -déficit	-1493,38	
Crédits 2021 reportés en recette en 2022	28540,00	
Crédits 2021 reportés en dépense en 2022	-34665,00	
RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2021-Déficit	-58146,62	
RESULTAT PREVISIONNEL 2022 – Déficit	-65765,00	
RESULTAT GLOBAL PREVISIONNEL 2022- Excédent	234736,09	

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

N°2022-33

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE le budget annexe ASSAINISSEMENT pour l'année 2022,
- ARRETE les montants ci-dessous :

FONCTIONNEMENT			
Recettes 2022	96375,00		
Dépenses 2022	-147055,00		
RESULTAT EXERCICE 2022 – déficit	-50680,00		
RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2021 - Excédent	103006,64		
Affectation du résultat 2021	0,00		
RESULTAT PREVISIONNEL 2022- Excédent	52326,64		
	,		
INVESTISSEMENT			
Recettes 2022	81565,00		
Dépenses 2022	-21355,00		
RESULTAT EXERCICE 2022 -Excédent	60210,00		
Crédits 2021 reportés en recette en 2022	1085,00		
Crédits 2021 reportés en dépense en 2022	-16100,00		
RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2021-Excédent	138220,33		
RESULTAT PREVISIONNEL 2022 – Excédent	183415,33		
RESULTAT GLOBAL PREVISIONNEL 2022- Excédent	235741,97		

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

N°2022-34

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE le budget annexe EAU POTABLE pour l'année 2022,
- **ARRETE** les montants ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		
Recettes 2022	16420,00	
Dépenses 2022	-13435,00	
RESULTAT EXERCICE 2022 – Excédent	2985,00	
RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2021 - Excédent	135451,37	
Affectation du résultat 2021	0,00	
RESULTAT PREVISIONNEL 2022- Excédent	138436,37	

INVESTISSEMENT		
Recettes 2022	8860,00	
Dépenses 2022	-3420,00	
RESULTAT EXERCICE 2022 -Excédent	5440,00	
Crédits 2021 reportés en recette en 2022	8985,00	
Crédits 2021 reportés en dépense en 2022	0,00	
RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2021-Excédent	12399,89	
RESULTAT PREVISIONNEL 2022 – Excédent	26824,89	
RESULTAT GLOBAL PREVISIONNEL 2022- Excédent	165261,26	

QUESTIONS DIVERSES

- Mentionner dans le prochain bulletin municipal les tarifs de location des salles des fêtes et des tables et chaises.
- Proposition d'un élu d'étudier la possibilité d'apporter des aides aux familles qui ont des enfants inscrits dans les clubs sportifs, notamment en participant au coût de la licence.
- Dans le bulletin municipal une feuille à retourner en mairie est prévue pour les personnes qui souhaitent faire des remarques ou des propositions. Il serait souhaitable que la commune réponde aux personnes qui font la démarche.
- Compte tenu du contexte particulier du coût de l'énergie, il conviendrait de réduire l'éclairage public la nuit.
- Avis favorable du Conseil Municipal suite à la présentation du projet couteux de remplacement de la main courante du terrain de football pour des raisons de sécurité et de réglementation (37406,40€ TTC).
- Un devis transmis par la SARL MOLARD a été établi pour la réfection du chemin des lavières pour un montant de 9477,00€ TTC. Il est convenu de revoir ce devis avec Mr Molard afin de préciser les travaux.

Les membres du Conseil Municipal présents à la réunion du mardi 12 avril 2022:

NOMS	<u>SIGNATURES</u>	NOMS	<u>SIGNATURES</u>
BILBOT Yves		MASSON Cécile	
ANDLAUER Gilbert		CLARA Madeleine	<u>ABSENTE</u>
SITTERLIN Jean-Paul	<u>ABSENT</u>	ROUSSELET Stéphane	
SOUILLIART Brigitte		GUELDRY Jean-Marc	
VAUTRAIN Patrick		PRELAT Laurent	
VANDELLE Jean	<u>ABSENT</u>	CARLIER Romain	
BROCARD Agnès		CULAS Hervé	
DUPUIS Annie			